

13^{EME} RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE, DAR-ES-SALAM, 19-20 OCTOBRE 2010

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE, Oslo, le 12 novembre 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA 13^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Hôtel Mövenpick, Dar es-Salam, les 19-20 octobre 2010

Président

Dr Peter EIGEN, Président de l'ITIE

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Abdoul Aziz ASKIA, Secrétaire permanent, ITIE Niger, Niger

M. T. Negbalee WARNER, Coordinateur national, ITIE Libéria, Libéria

Prof Humphrey ASSISI ASOBIE, Président, ITIE Nigéria (NEITI)

Pays soutenant l'ITIE

M. Mark PEARSON, Directeur général, Relations externes, Intégration scientifique et politique et Ressources naturelles, Canada

Suppléant : **M. Stephen GALLOGLY**, Directeur de la politique internationale relative à l'énergie et aux matières premières, ministère d'État, États-Unis

SE Birgitta NYGREN, Ambassadrice, ministère suédois des Affaires étrangères

M. Dominik ZILLER, Directeur général adjoint, BMZ

Organisations de la société civile

M. Ingilab AHMADOV, Directeur du Centre de contrôle des finances publiques - Bakou, Azerbaïdjan Suppléant : **M. Dorjdari NAMKHAIJANTSAN**, Open Society Forum, Mongolie

M. Christian MOUNZEO, Coordinateur PWYP Congo/Président de l'Association Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme – république du Congo

Suppléant : **Dr Gilbert MAOUNDONODJI**, Coordinateur, Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring Projet Pétrole Tchad-Cameroun, Tchad

M. Michel ROY, Directeur de l'action internationale, Secours Catholique, France

Suppléant : M. Diarmid O'SULLIVAN, Chef d'équipe, Campagne sur le pétrole, Global Witness

M. Anthony RICHTER, Président du Comité de gouvernance du Revenue Watch Institute

Suppléante : Mme Radhika SARIN, Coordinatrice, Publiez ce que vous payez

Entreprises, investisseurs compris

Mme Baiba RUBESA, Directrice de la responsabilité sociale d'entreprise, Statoil ASA, Norvège

M. Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

M. Olivier LOUBIÈRE, déontologue du groupe AREVA

Dr R Anthony HODGE, Président, Conseil international des mines et métaux

Suppléant : M. Edward BICKHAM, Consultant indépendant, Conseil international des mines et métaux

M. Jean-François LASSALLE, Vice-président des affaires publiques – France et ONG, Total

Suppléant: M. Keith RUDDOCK, Avocat général – Exploration & Production, Royal Dutch Shell

Mme Julie McDowell, Directrice ISR, Standard Life Investments

Suppléant: M. David DIAMOND, Co-responsable du développement ISR, Allianz Global Investors France

Observateurs

M. Javier AGUILAR, Directeur adjoint de programmes, Banque mondiale

Mme Gro ANUNDSKAAS, Directrice générale adjointe, ministère du Pétrole et de l'Énergie, Norvège

M. Franklin ASHIADEY, GHEITI, Ghana

Mme Karla BASSELIER, Analyste Attaché – responsable géographique ITIE, ministère des Affaires étrangères, Belgique

M. Prajesh BHAKTA, Responsable de la gestion des projets de pays, Banque africaine de développement, Tanzanie

Mme Diana CORBIN, Responsable des opérations et des relations avec les donateurs de l'ITIE, Banque mondiale

M. Wouter BIESTERBOS, Directeur en chef de la politique, Division de la bonne gouvernance, Pays-Bas

Mme Delphine CLERC-TOURÉ, ministère des Affaires étrangères, France

M. Frank De CONINCK, Envoyé spécial de la Belgique dans la région des Grands lacs africains

M. Hervé CRONEL, Organisation internationale de la Francophonie

Mme Page DYKSTRA, Responsable de programme, Revenue Watch Institute

M. Farid FARZALIYEV, State Oil Fund, Azerbaïdjan

Mme Corrina GILFILLAN, Global Witness, États-Unis

M. Mohammed MOTIWALA, Division de l'Énergie et des Ressources naturelles, Département d'État américain

M. James JUNKE, ministère des Affaires étrangères, Canada

Mme Carine KHAWAM, Agence canadienne pour le développement international (CIDA)

M. Matti KIISSELI, Assistant de programmes, ministère des Affaires étrangères, Finlande

Mme Magali KREITMANN, Unité de gouvernance financière, ministère des Affaires étrangères, France

M. Bryan LAND, Spécialiste en chef du pétrole (chargé du Mozambique et de la Zambie), Banque mondiale

M. Manuel De LEMOS, Timor-Leste

M. Ron LYEN, Directeur, Division des affaires internationales, Ressources naturelles, Canada

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordinatrice du Secrétariat technique, ITIE Cameroun

M. Abdul OMAR, Consultant pour l'ITIE (basé en Tanzanie), Banque mondiale

Mme Johanna POLVI, Directeur de programmes, Transparency International (TI)

M. Tony PRESCOTT, Directeur de l'unité de lutte contre la corruption, Agence américaine pour le développement international (USAID)

M. Anwar RAVAT, Directeur de programme, ITIE, Unité pétrole, gaz et opérations, Banque mondiale

M. Paulo de SA, Directeur, Division des politiques pétrolières, gazières et minières, Banque mondiale

M. José Elias SAHAB JAIK, Département des finances, PEMEX

M. Yukinori SEKI, Attaché commercial, Ambassade du Japon, Tanzanie

M. Christopher SHELDON, Spécialiste en chef des mines (chargé de la Tanzanie) – Banque mondiale

M. Juho UUSIHAKALA, Conseiller, Ambassade de Finlande, Tanzanie

Mme Julie VALLAT, Avocate, Conformité et Responsabilité sociale d'entreprise, TOTAL S.A., France

M. Oliver WAGENER, Conseiller ITIE auprès de la BMZ, division 211, Coopération technique allemande (GTZ)

M. John WAKEMAN-LINN, Représentant résident FMI en Tansanie

Mme Bente WEISSER, Conseiller en chef, ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Joseph WILLIAMS, Directeur Information et plaidoirie, Publiez ce que vous Payez (PWYP), Royaume-Uni

Mme Lodewijk Gualtherie van WEEZEL, Avocat général, Shell International BV

M. Patrik ZIMMERLI, Conseiller, Ambassade de Suisse, Tanzanie

Mme Gabriele ZÖLLER, Ministère de la Coopération économique et du Développent, Allemagne

Secrétariat international de l'ITIE

M. Sam BARTLETT, Directeur régional

M. Tim BITTIGER, Directeur régional

Mme Marie-Ange KALENGA, Directeur régional

M. Anders KRÅKENES, Directeur de la communication

Mme Leah KROGSUND, Secrétaire exécutif

M. Jonas MOBERG, Chef du Secrétariat

M. Francisco PARIS, Directeur régional

M. Eddie RICH, Responsable adjoint du Secrétariat

M. Jürgen REITMAIER, Conseiller spécial

M. Mike WILKINSON, Conseiller spécial

1. Accueil du Président et adoption de l'ordre du jour (Document du Conseil d'administration 13-1)

Le Président formule l'ordre du jour et les objectifs de la 13e réunion du Conseil d'administration; il indique que l'ITIE a fait un « bond prodigieux », passant d'un pays ayant effectué la validation et 10 ayant publié 23 rapports lors de la Conférence de Doha à 17 pays ayant effectué la validation et 23 pays ayant publié un total de 50 rapports lors de la réunion du Conseil d'administration à Dar es-Salam. Il signale que tous les pays qui ont bénéficié d'une prorogation des délais pour achever la validation à Berlin ont soumis leur rapport dans les temps. Le Président note que l'ITIE continue d'être un processus d'apprentissage et de développement commun, ce qui est devenu particulièrement évident lors de la récente phase de validation. La validation ne devrait pas être traitée comme un examen. C'est une indication des progrès réalisés grâce à laquelle on peut aider les pays engagés à améliorer la gestion de la transparence de leur secteur. Le Président signale que la réforme des règles de l'ITIE est en cours et que beaucoup de points restent à discuter au cours de cette réunion. Il informe le Conseil d'administration des efforts déployés dans le domaine de la sensibilisation à l'initiative, y compris de ses déplacements au Guatemala, en Indonésie et en Afrique du Sud. Il fait également remarquer la réaction positive qu'ont eue les entreprises allemandes à qui l'on a demandé de soutenir l'initiative.

Le Président fait remarquer qu'Alfred Brownell et Eduardo Bohorquez sont absents.

<u>Le Conseil d'administration approuve la nomination de Baiba Rubesa de Statoil</u> au Conseil d'administration, qui remplace Reidar Gjærum. Nous souhaitons la bienvenue à Dominik Ziller, qui représente l'Allemagne, pour sa première réunion du Conseil d'administration.

L'avant-projet d'ordre du jour est adopté. <u>Le Conseil d'administration accepte la demande formulée par Anthony</u> Richter visant à ajouter un article à l'ordre du jour concernant les récents efforts en matière de plaidoirie en faveur de l'approbation de l'ITIE par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Conseil d'administration confirme de nouveau l'organisation d'une réunion du Conseil d'administration

<u>supplémentaire les 13 et 14 décembre 2010</u> afin de passer en revue les rapports de validation restants et de discuter des révisions à apporter aux règles de l'ITIE.

Action

Le Secrétariat doit organiser une réunion du Conseil d'administration les 13 et 14 décembre 2010 et trouver un emplacement pour sa tenue.

2. Rapport du Chef du Secrétariat (Document du Conseil d'administration 13-2)

Jonas Moberg présente le nouveau format des Rapports sur la mise en œuvre des progrès, en particulier les nouveaux tableaux, faisant remarquer que leur objectif est de guider le débat du Conseil d'administration au sujet des progrès réalisés par les pays. Il soutient que le rapport prouve la percée qu'a effectuée l'ITIE, étant parvenu à un niveau record de rapports ITIE au sein des pays mettant en œuvre l'initiative. Jonas offre une mise à jour concernant les travaux médiatiques substantiels effectués par le Président et le Secrétariat, et confirme une croissance du trafic sur le site Internet de l'ITIE. Il remercie le Conseil d'administration et les partenaires pour leur aide en matière d'activités de sensibilisation au sein de nouveaux pays et auprès de nouvelles entreprises. Jonas présente les progrès réalisés par les divers groupes de travail du Conseil d'administration. Il confirme également que les travaux concernant le développement de la gouvernance de l'initiative progressent.

Jonas attire l'attention du Conseil d'administration sur le tableau révisant les points d'action des réunions précédentes du Conseil d'administration.

Un débat général s'ensuit. Le Professeur Asobie suggère que les Directeurs régionaux du Secrétariat international de l'ITIE soient basés dans les régions qu'ils couvrent. Tony Hodge confirme que l'ensemble des entreprises membres de l'ICMM ont beaucoup apprécié la présence du Secrétariat lors de la réunion du Conseil international des mines et métaux (ICMM) d'octobre 2010 à Londres, et que celles-ci avaient des attentes ambitieuses concernant le cycle de validations en cours. Anthony Richter suggère d'accorder davantage de soutien aux pays mettant en œuvre l'initiative ainsi qu'aux représentants des organisations de la société civile du sud. Tony Hodge demande une mise à jour concernant les activités de l'ITIE à l'échelle sub-nationale dans la mesure où ce domaine d'activité a été ajouté au plan de travail 2010 à la demande du Conseil lors de la réunion de Baku. Jonas signale des progrès dans le domaine de la déclaration à l'échelle régionale au Pérou et au Ghana et l'établissement de comités régionaux en République Centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Madagascar.

3. Validation (Document du Conseil d'administration 13-3)

Le Président ouvre la séance en remerciant le Comité de validation présidé par Julie McDowell, pour la quantité phénoménale de travail qui a été effectuée en préparation à la réunion. Il rappelle qu'un pays considéré comme « proche de la conformité » reste un pays candidat jusqu'à ce que le Conseil d'administration prenne une décision quant à son statut final.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs que pendant la discussion concernant le statut des pays, les représentants des pays concernés devraient se retirer. Le Professeur Asobie demande que ces représentants soient autorisés à faire des présentations s'ils le souhaitent, ce que le Conseil d'administration approuve.

Julie McDowell remercie le Secrétariat international de l'ITIE et en particulier le coordinateur du comité Sam Bartlett pour leur travail d'accompagnement des processus de validation et de traitement des rapports de validation. Elle poursuit en signalant les défis auxquels le Comité de validation et le Secrétariat ont été confrontés lors de l'analyse des rapports de validation. Elle fait remarquer que lors du l'analyse des rapports de validation pour formuler des recommandations sur la conformité à l'ITIE, nous appliquons les Règles de l'ITIE qui ont été élaborées il y a plusieurs années, sur une base théorique. L'expérience a montré que les Règles sont parfois difficiles à comprendre ou à appliquer, manquent dans certains aspects de clarté et de détails et sont parfois contradictoires.

Julie rapporte le point de vu du Comité de Validation qui constate des problèmes sérieux de politique devant être discutés et des règles et critères devant être clarifiés. Elle fournit les exemples suivants :

- Manque de clarté des règles sur les conséquences de désigner un pays autre que conforme ou candidat proche de la conformité ;
- Dans un certain nombre de pays, le validateur a arrêté sa conclusion sur le fait qu'un indicateur soit atteint ou non, sans fournir de détails sur les faits ayant permis d'arriver a cette conclusion. Il y'a donc une nécessité de réviser certains des outils d'évaluation des indicateurs (OEI) pour clarifier les obligations pour chaque indicateur et les preuves qui doivent être présentées par le validateur;
- Manque de définition dans les règles de ce qui constitue une publication « régulière et ponctuelle » ;
- Il est proposé que la liste des cabinets de validation agréés à l'heure actuelle soit révisée en se fondant sur la qualité des travaux effectués ; une formation obligatoire pour les validateurs devrait être envisagée.
- La majorité des membres du Comité de validation est d'avis qu'afin d'assurer une application consistante des règles et de protéger l'intégrité de l'ITIE, le conseil d'administration doit se garder le droit de déterminer si un rapport de validation fournit des preuves suffisantes pour justifier la conclusion du validateur. Les membres du Comité issus des pays mettant en œuvre l'initiative soutiennent que les gouvernements doivent s'approprier le processus ITIE et que l'avis du validateur et du groupe multipartite sont d'importance capitale.

Julie note que le Comité de validation est d'avis qu'il a le plus d'expérience et de connaissance en matière de validation par rapport aux autres comités et devrait conduire la révision de toutes les suggestions présentées par les groupes de travail pour réviser les Règles de l'ITIE ainsi que la version finale de tous les changements avant adoption par le Conseil d'administration.

Julie propose une recommandation spécifique adoptée par le Comite de Validation à l'unanimité que la « règle des deux ans », soit interprété comme exigeant uniquement l'accord et l'approbation du rapport de validation et sa transmission au Conseil d'administration par le group multipartite concerné avant la date butoir, l'approbation par le Conseil d'administration pouvant intervenir après la data butoir. Elle a note que l'exigence d'approbation par le Conseil constitue une pression additionnelle sur le Comité et le Conseil d'administration. Alors que certains membres du Conseil d'administration ont exprimé des réserves sur le fait d'adopter des changements ad hoc des Règles de l'ITIE, le Conseil d'administration a accepté cette interprétation sur une base exceptionnelle.

Le Conseil d'administration discute des versions finales des rapports de validation et du statut de six pays, à savoir la Mongolie, le Kirghizistan, le Ghana, le Gabon, le Nigéria et le Cameroun.

NB : par souci de commodité, les recommandations du Comité de validation au Conseil d'administration sont répertoriées dans une annexe aux présents procès-verbaux.

Le Conseil d'administration a une longue discussion concernant les délais qui devraient être accordés aux pays candidats considérés comme proches de la conformité afin de satisfaire à toutes les exigences. Anthony Richter demande que le Conseil d'administration évite de proroger les délais à répétition. Tony Hodge soutient l'approche visant à accorder aux pays des délais limités mais à les encourager à satisfaire aux conditions plus tôt. Stuart Brooks soutient une approche rapide qui ne créerait pas de frustrations pour les pays. Abdoul Aziz Askia fait remarquer l'importance de bien communiquer la décision du Conseil d'administration afin d'éviter malentendus et déceptions dans les pays concernés.

Le Conseil d'administration décide d'évaluer les délais devant être accordés à chaque pays afin qu'il satisfasse à toutes les conditions au cas par cas. Il est convenu que ces délais ne comprendront pas le temps requis pour l'évaluation effectuée par le Secrétariat qui surviendra après cette période. Il est décidé de garantir aux pays qui

notifient au Conseil d'administration d'ici le 15 janvier 2010 que toutes les exigences ont été satisfaites que la décision concernant leur statut sera prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra à Paris le 1^{er} mars 2011.

3.1. Recommandation: Mongolie (Document du Conseil d'administration 13-3-A)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner la Mongolie comme pays conforme. Elle confirme que le Comité partage l'avis du Secrétariat selon lequel le pays a satisfait à toutes les exigences restant à satisfaire, d'après une évaluation menée par le Secrétariat dans le pays.

Anthony Richter accueille favorablement la nouvelle loi ITIE en Mongolie qui couvre également les permis.

Le Conseil d'administration désigne la Mongolie comme quatrième pays conforme à l'ITIE à compter du 19 octobre 2010.

3.2. Recommandation: Kirghizistan (Document du Conseil d'administration 13-3-B)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner le Kirghizistan comme pays candidat qui est proche de la conformité. Elle confirme que le Comité approuve la recommandation du Secrétariat.

Dominik Ziller propose que le pays puisse bénéficier du statut de pays proche de la conformité pendant six mois au vu de la situation politique que traverse le pays à l'heure actuelle.

Le Conseil d'administration désigne le Kirghizistan comme pays candidat proche de la conformité, lui accordant jusqu'au 18 avril 2011 pour atteindre la pleine conformité. Le pays n'obtiendra pas de délai supplémentaire après cette date. Il est décidé que le pays avertisse le Conseil d'administration d'ici le 15 janvier 2011 du fait qu'il a satisfait à toutes les exigences. Son statut sera alors examiné à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra à Paris le 1^{er} mars 2011.

3.3. Recommandation: Ghana (Document du Conseil d'administration 13-3-C)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner le Ghana comme pays conforme. Elle note que la recommandation du Comité de validation telle que distribuée au Conseil d'administration a depuis été actualisée suite à la confirmation de la publication des rapports ITIE 2006, 2007 et 2008. Dominik Ziller et Michel Roy demandent qu'il soit rappelé au Ghana que la régularité de la déclaration constitue une exigence ITIE qu'il faut systématiquement respecter.

Le Conseil d'administration désigne le Ghana comme cinquième pays conforme à l'ITIE à compter du 19 octobre 2010.

3.4. Recommandation: Gabon (Document du Conseil d'administration 13-3-E)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner le Gabon comme pays candidat qui est proche de la conformité. Elle confirme que le Comité approuve la recommandation du Secrétariat.

Tim Bittiger fait remarquer que le Comité de validation, le Secrétariat et le Groupe d'intérêt du Gabon ont tous identifié des lacunes du validateur en termes de langue et de rédaction, ce qui a rendu l'évaluation du rapport final du Gabon difficile. Michel Roy a fait remarquer que les pays francophones semblent en général désavantagés en raison du manque de validateurs francophones sur la liste actuelle. Le Président propose de réviser et d'élargir la liste mais fait remarquer en même temps la charge de travail impliquée.

Le Conseil d'administration désigne le Gabon comme pays candidat qui est proche de la conformité, lui accordant jusqu'au 18 avril 2011 pour atteindre la conformité. Le pays n'obtiendra pas de délai supplémentaire après cette date. Il est décidé que le pays avertisse le Conseil d'administration d'ici le 15 janvier 2011 du fait qu'il a satisfait à

toutes les exigences. Son statut sera alors examiné à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra à Paris le 1^{er} mars 2011.

3.5. Recommandation: Nigéria (Document du Conseil d'administration 13-3-D)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner le Nigéria comme pays candidat qui est proche de la conformité. Elle confirme que le Comité approuve la recommandation du Secrétariat.

Le Conseil d'administration discute en détails du caractère suffisant de l'octroi de six mois supplémentaires au Nigéria afin que le pays satisfasse à toutes les exigences restantes, étant donné la complexité du processus, le nombre d'exigences à traiter et la tenue prochaine des élections présidentielles. Le Conseil d'administration a décidé d'accorder au Nigéria six mois de plus, étant donné qu'une période plus longue irait à l'encontre de la définition de « proche de la conformité », et fait remarquer que le Président du Conseil cherche à obtenir une entrevue avec le Président du Nigéria afin de lui faire comprendre la nécessité de prendre urgemment des mesures.

Le Conseil d'administration désigne le Nigéria comme pays candidat proche de la conformité, lui accordant jusqu'au 18 avril 2011 pour atteindre la conformité. Le pays n'obtiendra pas de délai supplémentaire après cette date. Il est décidé que le pays avertisse le Conseil d'administration d'ici le 15 janvier 2011 du fait qu'il a satisfait à toutes les exigences. Son statut sera alors examiné à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra à Paris le 1^{er} mars 2011.

3.6. Recommandation: Cameroun (Document du Conseil d'administration 13-3-F)

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de validation a discuté de la recommandation du Secrétariat de désigner le Cameroun comme pays candidat qui est proche de la conformité. Elle confirme que le Comité approuve la recommandation du Secrétariat.

Le Conseil d'administration désigne le Cameroun comme pays candidat qui est proche de la conformité, lui accordant jusqu'au 18 avril 2011 pour atteindre la conformité. Le pays n'obtiendra pas de délai supplémentaire après cette date. Il est décidé que le pays avertisse le Conseil d'administration d'ici le 15 janvier 2011 du fait qu'il a satisfait à toutes les exigences. Son statut sera alors examiné à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra à Paris le 1^{er} mars 2011.

Action

Le Président de l'ITIE doit écrire aux Présidents de la Mongolie et du Ghana afin de les informer de la décision du Conseil d'administration concernant leur statut de pays conformes.

Action

Le Président de l'ITIE doit écrire aux Champions ITIE du Kirghizistan, du Gabon, du Nigéria et du Cameroun, afin de les informer de la décision du Conseil d'administration de les désigner comme étant « proches de la conformité » et des mesures nécessaires pour atteindre la conformité.

Le Président de l'ITIE continue de chercher à obtenir une entrevue avec le Président du Nigéria.

4. Demandes de candidature

4B. Togo (Document du Conseil d'administration 13-4B)

Marie-Ange Kalenga présente la candidature du Togo et recommande que le pays devienne un pays candidat à l'ITIE.

Le Conseil d'administration déclare le Togo pays candidat à l'ITIE à compter du 19 octobre 2010.

4A. Indonésie (Document du Conseil d'administration 13-4A)

Sam Bartlett présente la candidature de l'Indonésie et recommande que le pays devienne un pays candidat à l'ITIE. Il décrit l'environnement en Indonésie comme étant difficile mais confirme que le groupe multipartite a bien discuté des préparatifs à cette candidature. Jonas accueille favorablement les efforts fournis conjointement par la Banque mondiale, le DFID, le RWI, les partenaires bilatéraux, le Président et le Secrétariat dans le domaine des activités de sensibilisation intensives en Indonésie.

Le Conseil d'administration déclare l'Indonésie pays candidat à l'ITIE à compter du 19 octobre 2010.

Lors d'une discussion plus générale, Anthony Richter et Mark Pearson proposent que le <u>Conseil d'administration</u> <u>crée un comité des pays candidats</u> afin d'évaluer les candidatures. Le Président charge le <u>Secrétariat de rédiger les termes de référence d'un tel comité</u>.

Michel Roy suggère que le Conseil d'administration joue un rôle dans la mise au point des stratégies de sensibilisation à l'initiative. Le Président propose que Michel rédige une proposition.

Action

Le Président de l'ITIE doit écrire aux Champions ITIE du Togo et de l'Indonésie afin de les informer de la décision du Conseil d'administration concernant leur statut de pays candidats.

Action

Le Secrétariat de l'ITIE doit rédiger les termes de référence d'un comité des candidats pour le Conseil d'administration.

Action

Michel Roy a été invité à rédiger une proposition portant sur la participation du Conseil d'administration à la mise au point de stratégies de sensibilisation.

5. Rapport sur l'avancement de mise en œuvre de l'ITIE (Document du Conseil d'administration 13-5)

Jonas Moberg présente brièvement ce document, expliquant que le Secrétariat a l'intention d'en faire un outil de suivi des progrès qui ont été réalisés auquel les membres du Conseil d'administration et les partenaires peuvent contribuer. Il fait remarquer la nouvelle présentation du rapport dans lequel les pays sont regroupés en fonction de leur statut.

Jonas offre une présentation d'ensemble des progrès réalisés. Il met en garde contre la lenteur des progrès dans cinq pays ayant leur date butoir au printemps 2011 (Albanie, Burkina Faso, Mozambique, Tanzanie et Zambie). Il fait remarquer l'engagement extraordinaire du gouvernement ainsi que les leçons importantes tirées du processus en Irak en dépit de circonstances difficiles. Il rappelle qu'en dépit de la lenteur des progrès dans le domaine des activités de sensibilisation auprès du gouvernement chinois, les représentants des entreprises chinoises ont siégé au sein des groupes multipartites dans trois pays (Afghanistan, Tchad et Irak). Enfin, il révèle que la discussion au sujet du super impôt a créé des mesures incitatives en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE pour le gouvernement australien.

Dans la discussion qui s'ensuit, Michel Roy demande une mise à jour concernant la situation au Madagascar. Eddie Rich explique que la situation au Madagascar est inquiétante, certains ayant exprimé des doutes quant à la légitimité du groupe multipartite et aux pressions pesant de plus en plus sur le pays afin que le premier rapport soit publié dans les temps.

Une discussion a lieu sur des améliorations possibles au fonctionnement du groupe multipartite en Azerbaïdjan.

6. Rapport du Groupe de travail sur les indicateurs de résultats (Document du Conseil d'administration 13-6)

Diana Corbin, la présidente du Groupe de travail sur les indicateurs de résultats présente ce document de la part du Groupe de travail. Elle explique le processus de sélection du cabinet devant entreprendre l'évaluation de l'ITIE à temps pour la conférence mondiale. Eddie Rich et Francisco Paris offrent un complément d'information concernant le processus de sélection et font remarquer que le Secrétariat international mène à l'heure actuelle des négociations visant à réduire le coût de l'évaluation avec le meilleur cabinet sur le marché, Scanteam. Anthony Richter suggère que l'évaluation aborde également l'impact des données divulguées dans les rapports ITIE.

<u>Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Groupe de travail</u> et charge le Secrétariat d'engager les services de Scanteam afin que le cabinet entreprenne l'évaluation de l'ITIE.

Action

Le Secrétariat de l'ITIE doit engager Scanteam afin que le cabinet conduise une évaluation de l'ITIE mais en contrepartie d'honoraires moindres.

7. Rapport du Groupe de travail sur les mesures incitatives (Document du Conseil d'administration 13-7)

Edward Bickham présente le document qui a été préparé par le Groupe de travail sur les mesures incitatives à l'attention des pays conformes. Il commence par faire remarquer les progrès dans le domaine de la validation. Alors que davantage de pays atteignent la conformité, il est nécessaire de garantir que l'ITIE continue d'être visible et dynamique. Ceci implique la promotion d'améliorations en continu et la démonstration de l'impact de l'ITIE dans le cadre de circonstances nationales diverses. Il présente les recommandations du groupe, notamment celle de clarifier ce qu'être conforme veut dire en continu dans la révision des règles de l'ITIE et tout un éventail de mesures que pourraient prendre le secrétariat et les organisations de soutien afin de soutenir les pays conformes. Il met également l'accent sur le besoin de s'assurer que la conformité à l'ITIE est reconnue de manière appropriée par les tiers (tels les bailleurs ou les agences produisant des indices de classement) comme un indice de bonne gouvernance.

Les membres du Conseil d'administration accueillent favorablement le document comme une contribution importante en préparation à la Conférence de Paris. Stuart Brooks suggère que des travaux supplémentaires soient effectués afin de perfectionner les recommandations, faisant par exemple remarquer que les liens officiels aux travaux des agences de notation sont susceptibles d'avoir des répercussions juridiques. Anthony Richter souligne les liens à l'évaluation ITIE, met l'accent sur le potentiel d'apprentissage entre pairs et le besoin de reconnaître les efforts novateurs en faveur de l'élargissement de la mise en œuvre de l'ITIE. Ingilab Admadov lance un appel en faveur de plus de clarté eu égard aux expressions telles que « viabilité à long terme » et met le Conseil d'administration au défi d'explorer la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE peut promouvoir une meilleure transparence à travers le gouvernement et produire des impacts significatifs sur les personnes qui sont sur le terrain. Dominik Ziller fait remarquer le besoin d'éviter les retards dans les pays conformes et le fait que l'intervalle de cinq ans entre les validations est peut-être trop long. Il souligne également le besoin de disposer d'un mécanisme pour améliorer la déclaration ITIE.

Le Conseil d'administration convient de charger le groupe de travail de perfectionner les recommandations afin qu'elles soient discutées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'administration, en particulier pour ce qui est des recommandations nécessitant que des modifications soient apportées aux règles de l'ITIE.

Action

Le Groupe de travail sur les mesures incitatives doit fournir des recommandations plus détaillées afin qu'elles soient discutées à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration des 13 et 14 décembre 2010.

8. Rapport du Comité de nomination (Document du Conseil d'administration 13-8)

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit clos afin de discuter du recrutement d'un nouveau Président. Le Conseil d'administration convient de nommer Clare Short comme candidate au poste de prochain Président de l'ITIE lors de sa réunion mondiale le 1^{er} mars 2011.

9. Rapport du Groupe de travail sur la participation de la société civile (Document du Conseil d'administration 13-9)

Le Président commence par faire remarquer que la participation de la société civile au niveau national et international représente un principe fondamental de l'ITIE. Il faut tenir compte des leçons qui ont été tirées des défis auxquels les représentants de la société civile ont été confrontés, y compris le harcèlement et l'intimidation.

Jonas Moberg explique que le Conseil d'administration de l'ITIE a déployé des efforts importants afin de résoudre la question de la participation de la société civile, y compris en mettant en place un Groupe de travail sur la participation de la société civile. Il résume le document préparé par le Groupe de travail. Ce document consiste en un ensemble de recommandations en matière de politiques visant à renforcer la participation de la société civile, y compris : a) un nouvel outil d'évaluation des indicateurs pour l'indicateur 2 de la grille de validation et un outil d'évaluation des indicateurs perfectionné pour l'indicateur 6; b) des exigences clés pour les pays mettant en œuvre l'ITIE qui seraient incorporées au nouveau chapitre des règles de l'ITIE précédent le Guide de validation ; et c) une note de politique sur la participation de la société civile qui s'appuie sur les expériences émanant de la mise en œuvre.

Jonas signale que le Groupe de travail n'a pas encore fini de discuter des propositions de politiques et qu'elles seront utilisées dans le réexamen de la politique ITIE.

Le Président observe qu'un défi important auquel le Groupe de travail fait face est l'atteinte d'un équilibre entre le souhait de protéger l'ensemble des droits de l'homme et ce qui est nécessaire en vue d'une participation efficace de la société civile à l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration font quelques observations d'ordre général, y compris concernant le besoin de garantir une meilleure participation au groupe de travail des pays mettant en œuvre l'initiative. Voici d'autres commentaires concernant le document :

- L'ITIE devrait-il être un moyen de promouvoir le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) par les pays mettant en œuvre l'initiative ?
- La référence à la DUDH est la bienvenue étant donné que la plupart des pays mettant en œuvre l'initiative ont ratifié la Déclaration. L'ITIE est une norme internationale et il n'y a pas de mal à la lier à d'autres normes reconnues à l'échelle internationale.
- Il existe un certain nombre d'indices des droits de l'homme utiles dont l'ITIE pourrait se servir afin d'évaluer la participation de la société civile.
- Le document comprend plusieurs références aux droits des représentants de la société civile sans toutefois aborder leurs responsabilités.
- Beaucoup de codes de déontologie d'entreprises comprennent une rhétorique sur les droits de l'homme.
 L'ITIE devrait par conséquent avoir le droit de protéger les droits des représentants de la société civile impliqués dans les groupes multipartites nationaux.
- La capacité de la société civile est une question clé dont le Groupe de travail doit tenir compte.

Le Conseil d'administration convient de charger le Groupe de travail de finaliser ses recommandations en matière de politiques afin qu'elles soient approuvées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'administration et suggère que le document final soit soumis bien avant la tenue de la réunion.

Action

Le Groupe de travail sur la participation de la société civile doit finaliser ses recommandations en matière de politiques afin qu'elles soient approuvées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'administration et remettre son document final bien avant la tenue de la réunion.

10.Rapport du Groupe de travail sur la déclaration financière, et les paiements sociaux et de troc (Document du Conseil d'administration 13-10)

Edward Bickham présente le document préparé par le Groupe de travail sur la déclaration et les paiements sociaux et de troc. Il explique que le document s'articule en trois parties. La première partie tourne autour d'un large éventail de recommandations axées sur l'amélioration de la déclaration ITIE. Le Groupe de travail a puisé dans les notes relatives aux bonnes pratiques préparées par le Secrétariat et la Banque mondiale. La deuxième rubrique est centrée sur les paiements sociaux dans la déclaration ITIE, plusieurs entreprises souhaitant qu'une plus grande attention soit portée à aux contributions sociales alors que certains membres de la société civile y voient une possible controverse dans plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE. Un autre grand défi est que ces paiements n'apparaissent souvent pas dans les recettes des gouvernements, dans la mesure où ils sont souvent versés à des parties tierces et pourrait ainsi compliquer le processus de réconciliation. La dernière partie se rapporte aux accords de troc sur les infrastructures minérales. Edward met l'accent sur la taille et l'importance de ces accords, soutenant que la mise en œuvre de l'ITIE dans plusieurs pays ne serait pas significative en l'absence de résolution de cette question.

Le Conseil d'administration remercie le Groupe de travail d'avoir produit ce document stimulant, faisant remarquer qu'il capture tout un éventail de questions importantes que le Conseil d'administration a besoin de résoudre. Le Conseil d'administration convient que les recommandations ont besoin d'être davantage perfectionnées, en particulier pour ce qui est des nouvelles exigences ou exigences modifiées en matière de validation. Le Conseil d'administration aura besoin de décider s'il faut *encourager* les groupes multipartites à résoudre la question des accords de troc ou s'il faut les *obliger* à le faire afin qu'ils atteignent la conformité. Il est noté que certains changements suggérés ne sont pas véritablement sujets à controverse et il est concevable qu'ils puissent être convenus relativement rapidement. En revanche, certains autres points nécessiteront sans doute des consultations plus importantes et devront être reformulés.

Le Président demande à Anwar Ravat de la Banque mondiale de donner son avis sur la faisabilité de la mise en œuvre de ces recommandations. Anwar répond que ces suggestions sont à la fois réalistes et nécessaires. Il met également l'accent sur le besoin d'éclaircir l'indicateur 13 pour ce qui est des comptes du gouvernement et de leur audit conformément aux normes internationales. Il fait remarquer la volonté de la Banque de soutenir tous travaux supplémentaires du Groupe de travail sur ces questions.

Les membres du Conseil d'administration offrent tout un éventail de commentaires initiaux sur le document, y compris des commentaires sur la définition envisagée de ce qui constitue une déclaration ITIE régulière et opportune ; les défis en matière de rapprochement des paiements sociaux lorsque le gouvernement n'est pas directement impliqué dans la transaction ; les défis liés au jugement de « valeur équitable » ; et l'incertitude entourant la Loi Dodd-Frank et son impact sur la déclaration des entreprises. Baiba Bubesa, Jean-François Lassalle et Stuart Brooks recommandent de ne pas s'accorder sur des changements de politique tant que les résultats du travail de mise en œuvre SEC concernant la Loi Dodd-Frank ne sont pas connus. Plusieurs membres du Conseil d'administration demandent à pouvoir fournir des commentaires écrits complets afin qu'ils soient pris en compte par le Groupe de travail. Le Président appelle les membres du Conseil d'administration à fournir ces commentaires dans les plus brefs délais.

Le Président suggère que l'expression « transferts sociaux » est préférable à « paiements sociaux ». Plusieurs membres du Conseil d'administration suggèrent que ce document a besoin d'un titre de travail plus long et plus descriptif.

Le Conseil d'administration convient de charger le Groupe de travail de perfectionner ses recommandations afin qu'elles soient discutées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'administration, mettant l'accent sur tous changements qu'il est envisagé d'apporter aux règles de l'ITIE.

Action

Le Groupe de travail sur la déclaration et les paiements sociaux et de troc doit perfectionner ses recommandations en vue qu'elles soient discutées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'administration, mettant l'accent sur tous changements qu'il est envisagé d'apporter aux règles de l'ITIE.

11.Plan de travail du Secrétariat pour 2011 (Document du Conseil d'administration 13-11)

Jonas Moberg présente le plan de travail pour 2011, faisant remarquer qu'il est soumis avant la fin de l'exercice financier en cours. Il explique que les objectifs ont considérablement changé depuis le plan de travail 2010 étant donné que cela avait servi de base utile et reflété les souhaits du Conseil d'administration. Les changements concernent avant tout la mise en œuvre, la conférence mondiale et les activités de sensibilisation. Jonas souligne aussi que l'accroissement du nombre de pays proche de la conformité et de celui nécessitant une évaluation de la part du Secrétariat a modifié la charge de travail du Secrétariat. Il rappelle que le rôle du Secrétariat ne cesse de changer au fil des changements que l'ITIE connaît elle-même. Il fait également remarquer qu'au vu de ce facteur, il est difficile de prédire les exigences en matière de personnel ou les besoins du président et du Conseil d'administration futurs. Jonas invite le Conseil d'administration à faire part de ses commentaires par écrit au sujet du plan de travail 2011.

Dans la discussion qui s'ensuit, Anthony Richter propose de soutenir et d'autonomiser les membres du Conseil d'administration représentant la société civile dans les pays mettant en œuvre l'initiative par le biais de mesures telles que la fourniture de visas à entrées multiples dans l'espace Schengen et pour le Royaume-Uni. Jonas accepte cet argument mais rappelle aux représentants des pays soutenant l'initiative que de telles requêtes leur ont été communiquées à plusieurs reprises et n'ont à ce jour abouti à aucun accord concret. Anthony propose également que le Secrétariat prépare les documents d'introduction à la prochaine réunion du Conseil d'administration ainsi que le manuel sur les bonnes pratiques pour les organisations de la société civile. Dominik Ziller propose de conserver un certain équilibre entre l'assistance technique extérieure des partenaires externes et celle du Secrétariat et la promotion de l'échange régional d'expériences entre pays et de l'appropriation de l'ITIE à l'échelle régionale. Jonas énonce les activités de promotion d'échange d'expériences telles que les réunions des coordinateurs régionaux ou bien encore les cours de formation d'InWEnt. Dominik exprime des inquiétudes quant à la suffisance des ressources du Secrétariat afin de gérer le plan de travail envisagé pour 2011. Tony Hodge rappelle à ses collèques qu'il en va de la responsabilité du Conseil d'administration d'autonomiser le Secrétariat. Jonas prend note de ces interventions et annonce que le Secrétariat signalera toutes contraintes en matière de capacité en cas de besoin et que l'évaluation se penchera sur les guestions d'« adéquation aux fins recherchées ». Dominik demande également qu'elle serait la fréquence de roulement appropriée entre le Conseil d'administration actuel et le prochain. Jonas rappelle à ses membres que les conseils aux collèges concernant les nominations au Conseil d'administration encouragent le maintien d'un équilibre entre continuité et renouvellement. Olivier Loubière rappelle que l'ITIE n'a pas encore de portée mondiale et que la société civile et le Secrétariat devront en particulier concentrer leurs efforts sur l'Inde et la Russie.

Action

Les membres du Conseil d'administration doivent soumettre par écrit leurs commentaires concernant le plan de travail 2011.

12. Document du Comité des finances (Document du Conseil d'administration 13-

12)

Tony Hodge présente le budget 2011 que le Comité des finances a préparé en coopération avec le Secrétariat. Il confirme que le Comité a accepté le montant de 4,32 millions USD envisagé pour 2011 comme étant un reflet

honnête des besoins financiers du Secrétariat. Tony confirme que le budget 2010 n'a pas été entièrement dépensé et propose au Conseil d'administration de créer un fonds de réserve de 500 000 USD. Ce fonds permettrait au Secrétariat de pouvoir agir en cas de crise. Contrairement au fonds de prévoyance, des retraits ne pourraient être effectués à partir du fonds de réserve qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Cependant, en cas de crise de flux de trésorerie, cette approbation de la part du Conseil d'administration pourrait être obtenue rétrospectivement en cas de nécessité absolue.

Tony propose également que le Comité des finances conduise un examen des revenus en vue de rendre les contributions financières moins circonstancielles et plus prévisibles, permettant ainsi une planification sur cinq à dix ans et d'obtenir des flux de revenus indépendants additionnels entre autres de la part de fondations caritatives. L'examen comporterait le développement de scénarios auxquels l'ITIE pourrait potentiellement faire face à long terme. Le passif financier tel que les frais d'assurance et de personnel devrait être pris en compte dans la planification financière à long terme.

Le Conseil d'administration approuve le budget 2011. Il appuie également les propositions de création d'un fonds de réserve et la conduite d'un examen des revenus par le Comité des finances.

Action

Le Comité des finances doit établir un fonds de réserve avec le Secrétariat.

Action

Le Comité des finances doit conduire un examen des revenus pour évaluer les besoins financiers du Secrétariat à long terme.

13. Conférence mondiale (Document du Conseil d'administration 13-13)

Eddie Rich présente ce document en mettant l'accent sur le fait que la Conférence mondiale qui se tiendra à Paris est susceptible d'être plus importante et plus en vue que celle de Doha. Au vu de l'emplacement central de la ville de Paris et de l'image de marque toujours plus forte de l'ITIE, le Secrétariat s'attend à accueillir 600-700 participants. L'appropriation de l'initiative par les pays constitue une caractéristique clé. Une exposition nationale servira de plate-forme aux pays pour qu'ils présentent leur processus ITIE. Les autres objectifs principaux consistent à présenter et discuter de l'impact et de l'orientation future de l'ITIE. Eddie signale que le lieu de la Conférence a été réservé au siège social de l'OCDE et que la participation de quatre chefs d'État et trois PDG d'importantes entreprises a déjà été confirmée. Le Secrétariat financera la participation de quatre participants par pays mettant en œuvre l'ITIE, trois originaires du groupe multipartite et un chargé de l'organisation d'un stand à l'exposition nationale. Un plan média et un budget ont été mis au point. Eddie appelle les parties prenantes à combler les lacunes existantes en matière de financement.

Dans la discussion qui s'ensuit, Tony Hodge demande au Secrétariat de partager son calendrier des préparatifs à la Conférence avec le Conseil d'administration. Anthony Richter propose qu'en sus des VIP, les représentants des pays affectés par les activités d'extraction aient l'opportunité de prendre la parole à l'occasion de cet événement. Tony Hodge recommande d'éviter une séance « de plan d'un personnage en conversation ». Baiba Rubesa suggère de filmer les principaux intervenants à titre de référence et pour promouvoir une meilleure visibilité. Eddie explique qu'il sera difficile de dresser à l'avance une liste définitive des intervenants en raison des changements de dernière minute et des ajouts à la liste des participants attendus.

Action

Les parties prenantes doivent aider à lever des fonds pour la Conférence mondiale de Paris.

14.Bref exposé du rapport de suivi de l'ITIE 2009-2011 (Document du Conseil d'administration 13-14)

Eddie Rich présente le document, offrant une description générale des rapports de suivi pour les deux prochaines années. Il sollicite les conseils et contributions de la part du Conseil d'administration, que le Secrétariat cherchera à

obtenir individuellement.

Anthony Richter propose que les leçons tirées soient incluses dans le rapport de suivi afin de le rendre utile et intéressant.

Le Président rappelle aux membres que, outre le rapport de suivi sur papier glacé, le Secrétariat publie des rapports du Conseil d'administration concernant les progrès par rapport au plan de travail.

Action

Le Secrétariat doit chercher à obtenir les contributions individuelles de la part des membres du Conseil d'administration pour le rapport de suivi 2009-2011.

15.Bonne gouvernance et avant-projet de directives pour le collège de l'ITIE (Document du Conseil d'administration 13-15)

Jonas Moberg cherche à obtenir l'approbation du Conseil d'administration concernant la date et l'heure de la prochaine réunion des membres de l'ITIE. <u>Le Conseil d'administration convient d'organiser cet événement le 1er mars à 16h00 à Paris.</u>

Jonas rappelle aux membres du Conseil d'administration l'avant-projet de directives pour le collège et propose que le Conseil d'administration l'adopte officiellement afin que ces directives servent à guider le processus de nomination pour le prochain Conseil d'administration. Il rappelle qu'elles ont été conçues après une évaluation d'organismes multipartites et de partenariats similaires. Michel Roy pose la question de savoir si les trois sièges réservés aux pays conformes suffiront au vu du nombre croissant de pays bénéficiant de ce statut. Le Président répond que la distribution des sièges devra à moment donné être ajustée. Le Conseil d'administration adopte l'avant-projet de directives pour le collège à compter du 20 octobre 2010.

Le Conseil d'administration approuve un examen de la gouvernance et charge le Comité de la gouvernance de superviser cet exercice.

Action

Le Comité de gouvernance et le Secrétariat doivent mettre au point des termes de référence pour l'examen de la gouvernance et engager celui-ci.

16. Autres questions

Anthony Richter signale les efforts communs de la société civile et du Secrétariat en vue de faire pression sur les décideurs de l'OSCE, y compris le président kazakh, en faveur de l'inclusion d'une approbation de l'ITIE dans la Déclaration émanant du prochain Sommet de l'OSCE à Astana. Il confirme le soutien à cette initiative que plusieurs délégations d'États participant à l'OSCE ont témoigné et appelle les gouvernements des pays soutenant et de ceux mettant en œuvre l'ITIE à faire pression sur les ambassades kazakhes dans leur capitale.

Edward Bickham demande une note écrite de la part de la Banque mondiale concernant les progrès des activités financées par le Fonds multi-bailleurs (MDTF) ou bien un rapport oral avec une discussion à la réunion de Paris.

Le ministère italien des Affaires étrangères fait une déclaration 1) appelant le Conseil d'administration de l'ITIE à soutenir la Déclaration de l'ONU sur le rôle des gouvernements dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et dans l'engagement du secteur privé dans le développement (adoptée le 13 juin 2010) et les recommandations du Sommet des dirigeants participant au Pacte mondial (New York, le 25 juin 2010) ; 2) attirant l'attention des membres du Conseil d'administration sur la pertinence des directives de due diligence pour les sociétés minières dans la région des Grands Lacs que l'OCDE élabore à l'heure actuelle, en particulier la rubrique sur la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement en minerais soulevant des conflits, et suggérant un meilleur dialogue entre l'ITIE et l'OCDE ; et 3) proposant que les ambassades des pays soutenant l'initiative dans les pays mettant en œuvre l'initiative organisent des réunions régulières pour « assurer le suivi » de leur conformité.

Action

Les pays soutenant l'initiative sont conviés à faire pression sur les ambassades kazakhes afin que l'ITIE soit approuvée dans la Déclaration émanant du Sommet de l'OSCE à Astana.

Action

La Banque mondiale doit soumettre une note écrite concernant les progrès du MDTF.

ANNEXE: RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES VALIDATIONS ET STATUTS DES PAYS – DAR ES-SALAM, LE 19 OCTOBRE 2010

Décision du Conseil d'administration concernant la Mongolie

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la Mongolie comme pays conforme à l'ITIE à compter du 19 octobre 2010. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- La Mongolie doit être revalidée dans un délai de 5 ans (c'est-à-dire d'ici le 18 octobre 2015);
- Les parties prenantes au processus peuvent demander une nouvelle validation à tout moment au cours de cette période si elles pensent que le processus a besoin d'être révisé; et
- Lorsqu'il existe des préoccupations valides selon lesquelles un pays est devenu conforme à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est par la suite descendue en dessous de la norme requise par le statut de conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit de demander à ce pays de se soumettre à une nouvelle validation ou bien d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement mongol pour son engagement soutenu et son leadership dans le processus de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le groupe de travail multipartite mongol pour sa solide collaboration et sa supervision efficace de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration s'est également réjoui de l'engagement du gouvernement mongol à renforcer davantage la mise en œuvre en promulguant une législation de l'ITIE et en fournissant des données plus détaillées dans les rapports de 2009 et 2010.

Le Conseil d'administration fait appel au gouvernement, au conseil national et au groupe de travail multipartite pour veiller à ce que les recommandations du validateur soient appliquées dans leur intégralité et charge le Secrétariat International de l'ITIE de fournir régulièrement des rapports de suivi au Conseil d'administration de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant la République kirghize

Le Conseil d'administration désigne la République kirghize comme étant un pays candidat à compter du 19 octobre.

En se fondant sur une évaluation approfondie des circonstances spécifiques, la République kirghize est considérée comme étant « proche de la conformité ».

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile de la République kirghize des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ITIE et du leadership démontré par le Conseil de surveillance. Il note également l'engagement du gouvernement à maintenir le rythme de la mise en œuvre de l'ITIE, en travaillant en étroite collaboration avec les entreprises et les organisations de la société civile.

Le validateur pense que la République kirghize a atteint tous les indicateurs de validation sauf un (l'indicateur

13). Le Conseil d'administration est d'accord avec la conclusion du validateur à propos de la nécessité de poursuivre les efforts afin de garantir que les déclarations du gouvernement au réconciliateur reposent sur des comptes audités selon les normes internationales. Le Conseil d'administration souhaite également souligner l'importance qu'il y a à garantir que la participation des entreprises et du gouvernement au processus de déclaration repose sur une définition précise et convenue du terme « important » (indicateur 9).

Dans toutes les décisions sur la validation, le Conseil d'administration donnera la priorité à la nécessité de traiter tous les pays de la même manière et de protéger l'intégrité de la marque ITIE. Comme il a été précisé dans la Note directive N°3, la désignation du terme « proche de la conformité » s'applique aux cas où le Conseil d'administration considère qu'un pays candidat a non seulement accompli des progrès significatifs, mais peut raisonnablement espérer atteindre le statut de conformité à très brève échéance. En se fondant sur les résultats du validateur, le Conseil d'administration recommande deux mesures correctives nécessaires pour atteindre la conformité :

- 1. Le Conseil de surveillance devrait veiller à ce qu'il y ait un consensus concernant les formulaires de déclaration pour le prochain rapport de l'ITIE et concernant la définition de paiements et revenus importants et des seuils afférents (indicateur 9) ;
- 2. Le gouvernement et le Conseil de surveillance devraient prendre des mesures pour garantir que les déclarations du gouvernement au réconciliateur reposent sur des comptes audités selon les normes internationales, conformément aux conditions spécifiées dans l'OEI 13 de validation.

Lorsque le Conseil de surveillance considèrera que ces mesures correctives ont été prises, le Secrétariat International de l'ITIE réévaluera la conformité de la République kirghize en réévaluant les indicateurs 9 et 13. Le Secrétariat consultera souvent les parties prenantes au cours de la revue. Le Conseil de surveillance devrait avoir la possibilité de faire des commentaires sur les conclusions du Secrétariat. La revue du Secrétariat sera un document public – accompagnant le rapport de validation – garantissant ainsi que les raisons de la décision du Conseil d'administration concernant le statut de conformité soient claires pour toutes les parties prenantes.

Le Secrétariat devrait soumettre son rapport au Conseil d'administration par le biais du comité de validation. Si le Conseil d'administration est satisfait que les autres conditions ont été remplies, le pays sera désigné conforme à l'ITIE. En attendant, la République Kirghize conservera son statut de pays candidat. Le Conseil d'administration conserve le droit de demander une nouvelle validation si les mesures correctives et la revue du Secrétariat ne sont pas achevées dans un délai de six mois (c'est-à-dire le 19 avril 2011). Le Conseil d'administration accepte que si le Conseil de surveillance demande la révision d'ici le 15 janvier 2011, le Conseil d'administration devra prendre une décision quant à la conformité avant la conférence de l'ITIE qui se tiendra à Paris.

Décision du Conseil d'administration concernant le Ghana

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays conforme à l'ITIE au Ghana à compter du 19 octobre 2010. Conformément aux règles de l'ITIE :

- Le Ghana doit refaire sa validation dans les cinq prochaines années (c.-à-d. d'ici le 18 octobre 2015);
- Les parties prenantes au processus peuvent faire à tout moment une demande de nouvelle validation au cours de cette période si elles pensent que le processus a besoin d'être révisé ; et
- En cas d'inquiétudes fondées selon lesquelles un pays a accédé au statut de pays conforme à l'ITIE mais que sa mise en œuvre de l'ITIE a par la suite manqué de se conformer aux normes requises en matière de conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il engage une nouvelle validation ou risque de se voir radier de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile du

Ghana pour les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration souhaite également féliciter les validateurs et tous les acteurs impliqués dans la validation pour avoir produit un rapport imposant. Le rapport de validation offre un examen complet de la mise en œuvre de l'ITIE au Ghana et apporte des bases suffisantes pour établir la conformité du Ghana vis-à-vis des indicateurs de validation.

Le Conseil d'administration fait également remarquer que le comité directeur restructuré pour l'ITIE au Ghana a été inauguré le 8 septembre et que des représentants supplémentaires issus de la société civile et du secteur gazier et pétrolier ont été ainsi nommés.

Le Conseil d'administration note également que les rapports récemment publiés couvrent les paiements du secteur minier de 2006 à 2008. Conformément aux critères de l'ITIE, le Conseil d'administration fait remarquer que le maintien du statut de pays conforme requière une déclaration ITIE régulière et opportune de l'ITIE et appelle le gouvernement et le groupe multipartite à convenir d'un calendrier pour la publication des prochains rapports. Alors que les secteurs pétrolier et gazier entrent en phase de production, le Conseil d'administration s'attend à ce que les prochains rapports couvrent les paiements et revenus de ce secteur.

Le Conseil d'administration appelle le gouvernement et le comité directeur national à s'assurer que l'intégralité des recommandations du validateur soient mises en œuvre et charge le Secrétariat international de l'ITIE de fournir des rapports réguliers de mise à jour sur les progrès réalisés au Conseil d'administration de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant le Nigéria

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays conforme à l'ITIE au Nigéria à compter du 19 octobre.

En se fondant sur une évaluation approfondie des circonstances spécifiques, le Nigéria est considéré comme étant « proche de la conformité ».

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile du Nigéria des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il note en particulier les bonnes pratiques identifiées dans l'élaboration de la première législation consacrée à l'ITIE en 2007, les rapports d'audit qui couvrent les audits physiques, financiers et de processus, et les structures concrètes mises en place en vue d'assurer la viabilité de l'ITIE à long terme. Le Conseil d'administration souhaite également féliciter les validateurs et tous les acteurs impliqués dans la validation pour avoir produit un rapport imposant dans un environnement complexe. Le Conseil d'administration se réjouit également des efforts visant à renforcer le fonctionnement du groupe multipartite.

Dans toutes les décisions sur la validation, le Conseil d'administration donnera la priorité à la nécessité de traiter tous les pays de la même manière et de protéger l'intégrité de la marque ITIE. Comme il a été précisé dans la Note directive N°3, la désignation du terme « proche de la conformité » s'applique aux cas où le Conseil d'administration considère qu'un pays candidat a non seulement accompli des progrès significatifs, mais peut raisonnablement espérer atteindre le statut de conformité à très brève échéance.

Le validateur a conclu que le Nigéria a satisfait à tous les indicateurs de la validation mais a exprimé des inquiétudes quant au caractère opportun de la déclaration de la NEITI et au processus de gouvernance. Le Conseil d'administration partage ces inquiétudes qui portent sur des aspects fondamentaux du processus ITIE. La mise en œuvre de l'ITIE doit être conforme aux critères de l'ITIE. Les critères de l'ITIE exigent une déclaration régulière. Le dernier rapport du Nigéria a été publié en 2009 et couvrait les données financières remontant à 2005. Le Conseil d'administration accueille également favorablement les efforts actuels qui sont déployés en vue de renforcer le fonctionnement du NSWG.

En se fondant sur les conclusions du validateur, le Conseil d'administration recommande les mesures correctives suivantes, qui sont nécessaires afin d'atteindre la conformité à l'initiative :

- 1. La publication et la diffusion du rapport ITIE couvrant la période 2006-2008 doivent inclure une définition plus claire de ce qui constitue des paiements et revenus « significatifs » devant être couverts dans le rapport, définition qui sera convenue par le NSWG. Nous encourageons le NSWG à réfléchir à un chiffre spécifique qui définit ce à quoi correspondent des paiements et revenus significatifs, plutôt que de se fonder sur un pourcentage. Cette nouvelle définition devrait ensuite être incorporée aux formulaires de déclaration du rapport couvrant la période 2006-08 ;
- 2. L'élaboration et l'accord concernant une Charte du NSWG visant au renforcement de la supervision du processus ITIE;
- 3. En ce qui concerne l'Outil d'évaluation des indicateurs pour l'indicateur 13, le gouvernement et le NSWG devraient prendre des mesures en vue de garantir que toutes les divulgations du gouvernement au réconciliateur se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales et de convenir d'une stratégie afin de résoudre ces questions conformément aux exigences précisées dans l'OEI 13;
- 4. L'élaboration, l'accord au sujet d'un plan d'action et sa mise en œuvre pour garantir une divulgation complète des primes de signatures et pour améliorer l'application des normes comptables internationales à la couverture desdites primes de signature ;
- 5. La publication d'un rapport d'audit de la NEITI 2005 accessible pour une diffusion plus efficace ; et
- 6. Le NSWG doit mettre au point et convenir d'un plan de travail qui énonce la manière de mettre en œuvre les mesures susvisées d'ici le 19 avril 2011. Le plan de travail devrait également aborder les mesures que doit prendre le NSWG pour s'assurer que les chiffres issus de la Zone de développement commune avec Sao Tomé et Principe sont inclus dans le rapport dans les plus brefs délais.

Suite à une notification envoyée par le NSWG nigérian au Secrétariat international de l'ITIE indiquant que ces mesures correctives ont été prises, le Secrétariat international de l'ITIE réévaluera la conformité du pays. Pendant l'examen, le Secrétariat consultera les parties prenantes à grande échelle. Le NSWG devrait avoir l'occasion d'apporter des commentaires sur les conclusions du Secrétariat. L'examen du Secrétariat sera un document accessible au public qui complètera le rapport de validation, assurant ainsi que toutes les parties prenantes comprennent bien la décision du Conseil d'administration au sujet de la conformité

Le Secrétariat devrait soumettre son rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de validation. Si le Conseil d'administration est convaincu que le pays a pris les mesures restantes qui sont susvisées, celui-ci sera déclaré pays conforme à l'ITIE. En attendant, le Nigéria conservera son statut de pays candidat. Le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger une nouvelle validation en l'absence de mesures correctives et d'examen du Secrétariat dans un délai de six mois (c.-à-d. d'ici le 19 avril 2011). Le Conseil d'administration accepte que si le NSWG demande la révision d'ici le 15 janvier 2011, le Conseil d'administration devra prendre une décision quant à la conformité du pays avant la conférence de l'ITIE qui se tiendra à Paris.

En outre, le Conseil d'administration enjoint vivement le gouvernement de :

- ranimer le Groupe de travail interministériel (ITT) pour coordonner la mise en œuvre d'un plan de redressement du rapport d'audit 2005 et examiner les conclusions émanant du rapport 2006-08; et
- 2. aller de l'avant en préparant un rapport du secteur des minerais solides d'ici la fin juin 2012, soit sous forme de rapport distinct ou dans le cadre d'un rapport d'ensemble.

Les validations ultérieures se pencheront sur ces questions.

Décision du Conseil d'administration concernant le Gabon

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays candidat au Gabon à compter du 19 octobre 2010.

En se fondant sur une évaluation approfondie des circonstances spécifiques du pays, le Gabon est considéré comme pays « proche de la conformité ».

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile du Gabon pour les progrès réalisés dans le domaine de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Gabon a publié trois rapports ITIE. Le dernier rapport en date a été publié en mars 2008 et couvrait les données relatives à 2006. Le processus de déclaration portant sur l'exercice 2007-2008 est en cours, et la publication du rapport est fixée au mois de novembre 2010.

Dans toutes ses décisions concernant la validation, le Conseil d'administration accordera la priorité au besoin de traiter les pays de la même manière et au besoin de protéger l'intégrité de la marque ITIE. Comme la Note directive n°3 de l'ITIE l'énonce, la désignation « proche de la conformité » s'applique aux cas pour lesquels le Conseil d'administration de l'ITIE considère qu'un pays candidat n'a pas seulement engagé un processus significatif mais qu'il est possible de s'attendre légitimement à ce qu'il atteigne le statut de pays conforme à très court terme.

Le validateur a conclu que « les progrès importants que le Gabon a enregistrés depuis la phase d'adhésion à l'ITIE justifieraient qu'il se voit accorder le statut de pays conforme. Cependant, le Groupe d'intérêt continue d'apporter des améliorations utiles à ses activités dans certains domaines ». Le validateur conclut que tous les indicateurs sont « atteints ».

Le Conseil d'administration se réjouit des progrès réalisés au Gabon mais n'est pas convaincu que le rapport de validation prouve de manière concluante que la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon satisfait à toutes les exigences de la validation. Le Conseil d'administration a noté que le rapport de validation ne lui fournit pas suffisamment d'informations pour évaluer la conformité vis-à-vis de tous les indicateurs de la validation. Un complément d'information doit être apporté au sujet d'un certain nombre de points qui restent à éclaircir. Le Conseil d'administration a convenu qu'une révision devrait être entreprise par le Secrétariat international de l'ITIE suite à la publication et à la diffusion du rapport couvrant l'exercice 2007-2008. Les indicateurs 7, 8, 11, 14 et 15 devraient faire l'objet d'un réexamen.

Les points suivants doivent être résolus afin d'atteindre le statut de pays conforme :

- Les critères de l'ITIE exigent une déclaration régulière. Le rapport ITIE couvrant l'exercice 2007-2008 devrait être publié et diffusé dans les plus brefs délais. Il faudrait également convenir d'un calendrier précis eu égard à la publication du rapport 2009;
- 2. Le rapport 2007-2008 devrait se fonder sur une définition claire de la matérialité et comprendre « tous les paiements significatifs en pétrole, gaz et minerais perçus par le gouvernement » et « tous les revenus significatifs perçus par les gouvernements auprès des compagnies pétrolières, gazières et minières » (Indicateurs 14 et 15). Le Groupe d'intérêt devrait s'assurer qu'il existe une position claire et convenue relative à la participation des entreprises au cours de la phase d'exploration. Le Groupe d'intérêt pourrait souhaiter envisager un chiffre spécifique définissant ce qui constitue un paiement significatif;
- 3. Toutes les entreprises effectuant des paiements significatifs devraient participer au rapport 2007-2008 (Indicateur 11), et les obstacles à la participation de l'ensemble des entreprises au processus auraient dû être supprimés (Indicateurs 7 et 8). Toutes les entités gouvernementales qui perçoivent des revenus significatifs doivent pleinement participer au processus de déclaration.

Le validateur a énoncé toute une série de recommandations visant à renforcer le processus ITIE. Celles-ci devraient être abordées dans le cadre du plan de travail révisé. Le validateur a également recommandé un « ensemble plus détaillé de règlements internes en ce qui concerne les activités du Groupe d'intérêt (...) [pour] déterminer l'étendue de ses responsabilités et clarifier la relation qu'il entretient avec le groupe de travail ». Le Conseil d'administration soutient cette recommandation. Le Conseil d'administration se réjouit également de la promesse

du Groupe d'intérêt de mener une évaluation officielle des contraintes en matière de capacités et d'actualiser le plan de travail de sorte qu'il couvre les activités jusqu'à la publication et la diffusion du rapport 2009.

Lorsque le Groupe d'intérêt jugera que ces mesures correctives auront été entreprises, le Secrétariat international de l'ITIE réévaluera la conformité du pays. Pendant l'examen, le Secrétariat consultera les parties prenantes à grande échelle. Le Groupe d'intérêt devrait avoir l'occasion d'apporter des commentaires sur les conclusions du Secrétariat. L'examen du Secrétariat sera un document accessible au public qui complètera le rapport de validation, assurant ainsi que toutes les parties prenantes comprennent bien la décision du Conseil d'administration au sujet de la conformité.

Le Secrétariat devrait soumettre son rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de validation. Si le Conseil d'administration est convaincu que les exigences restantes ont été remplies, le statut de pays conforme sera alors accordé au Gabon. En attendant, le Gabon conservera son statut de pays candidat. Le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger une nouvelle validation en l'absence de mesures correctives et d'examen du Secrétariat dans un délai de six mois (c.-à-d. d'ici le 19 avril 2011). Le Conseil d'administration accepte que si le Groupe d'intérêt demande la révision d'ici le 15 janvier 2011, le Conseil d'administration devra prendre une décision quant à la conformité du pays avant la conférence de l'ITIE qui se tiendra à Paris.

Décision du Conseil d'administration concernant le Cameroun

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays candidat au Cameroun à compter du 19 octobre.

En se fondant sur une évaluation approfondie des circonstances spécifiques du pays, le Cameroun est considéré comme pays « proche de la conformité ».

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile du Cameroun pour les progrès réalisés dans le domaine de la mise en œuvre de l'ITIE. L'ITIE Cameroun a publié trois rapports ITIE. Le dernier rapport en date couvrant les données relatives à la période 2006-2008 a été publié le 16 septembre 2010, plusieurs mois après que le Comité de Suivi a convenu de la version finale du rapport de validation.

Dans toutes ses décisions concernant la validation, le Conseil d'administration accordera la priorité au besoin de traiter les pays de la même manière et au besoin de protéger l'intégrité de la marque ITIE. Comme la Note directive n°3 de l'ITIE l'énonce, la désignation « proche de la conformité » s'applique aux cas pour lesquels le Conseil d'administration de l'ITIE considère qu'un pays candidat n'a pas seulement engagé un processus significatif mais qu'il est possible de s'attendre légitimement à ce qu'il atteigne le statut de pays conforme à très court terme.

Le validateur a conclu que « la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun satisfait à la majorité des exigences des indicateurs ITIE ». Le validateur conclut que quatre indicateurs n'ont pas été « atteints », dont deux qui ont été atteints « en partie » et deux pour lesquels les informations n'étaient pas suffisantes en vue de parvenir à une conclusion. En parvenant à cette conclusion, le validateur a tenu compte des progrès réalisés sur le rapport 2006-2008. Le Conseil d'administration a noté que le rapport de validation ne fournit pas suffisamment d'informations afin que le Conseil d'administration puisse évaluer la conformité vis-à-vis de tous les indicateurs de la validation. Un complément d'information doit être apporté au sujet d'un certain nombre de points qui restent à éclaircir. Le Conseil d'administration a convenu qu'une révision devrait être entreprise par le Secrétariat international de l'ITIE suite à la publication et à la diffusion du rapport couvrant l'exercice 2006-2008. Les indicateurs 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18 devraient en particulier faire l'objet d'un réexamen.

Les points suivants doivent être résolus afin d'atteindre le statut de pays conforme :

1. Les critères de l'ITIE exigent une déclaration régulière et il faudrait convenir d'un calendrier précis eu égard à la publication du rapport 2009 ;

- 2. Le Comité de Suivi devrait se mettre d'accord sur une définition claire de la matérialité et prouver que « tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers importants versés par les entreprises au gouvernement » et « tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers importants perçus par les gouvernements » ont été couverts dans le rapport 2006-2008. En particulier, le Comité de Suivi devrait convenir d'une approche pour les compagnies d'exploration. En convenant d'une définition de la matérialité, nous encourageons le Comité de Suivi à envisager un chiffre spécifique qui définit ce qu'est un paiement significatif. Cette définition devrait figurer dans les formulaires de déclaration pour le rapport 2009 ;
- 3. Conformément à l'Outil d'évaluation des indicateurs 12 et 13, le Comité de Suivi devrait fournir un complément d'information prouvant que toutes les pièces que les entreprises et les entités gouvernementales ont communiquées au réconciliateur dans le cadre du rapport 2006-2008 se fondent sur des comptes audités selon les normes internationales ;
- 4. Le Comité de Suivi devrait convenir d'un processus visant à la résolution des écarts identifiés dans le rapport 2006-2008 et à la résolution de cette question dans le rapport 2009 ;
- 5. Le Comité de Suivi devrait mettre en œuvre les mesures convenues afin de garantir que le prochain rapport est accessible au public, qu'il est complet et compréhensible, par exemple au moyen de la publication d'un rapport de synthèse non technique.

Lorsque le Comité de Suivi jugera que ces mesures correctives ont été entreprises, le Secrétariat international de l'ITIE réévaluera la conformité du pays. Pendant l'examen, le Secrétariat consultera les parties prenantes à grande échelle. Le Comité de Suivi devrait avoir l'occasion d'apporter des commentaires sur les conclusions du Secrétariat. L'examen du Secrétariat sera un document accessible au public qui complètera le rapport de validation, assurant ainsi que toutes les parties prenantes comprennent bien la décision du Conseil d'administration au sujet de la conformité.

Le Secrétariat devrait soumettre son rapport au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de validation. Si le Conseil d'administration est convaincu que les exigences restantes ont été remplies, le statut de pays conforme sera alors accordé au Cameroun. En attendant, le Cameroun conservera son statut de pays candidat. Le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger une nouvelle validation en l'absence de mesures correctives et d'examen du Secrétariat dans un délai de six mois (c.-à-d. d'ici le 19 avril 2011). Le Conseil d'administration accepte que si le Comité de Suivi demande la révision d'ici le 15 janvier 2011, le Conseil d'administration devra prendre une décision quant à la conformité avant la conférence de l'ITIE qui se tiendra à Paris.